



Renseignements

Par JordanBdc

Bonjour tout le monde,

Je me permet un petit message ici pour un renseignement parce que je suis un peu perdu là dessus, j'explique la situation :

J'ai commencer mon travail le 10 février 2026, pour un salaire brut à 1895? en CDI 35h, maintenant avec une période d'essais de 1 mois + 1 mois qu'ils on renouvelé, ils mis fin à ma période d'essais du jour au lendemain le 8 avril 2026 (Au matin, du coup j'ai pas travailler le 8 et 9 avril) en sachant que ma période d'essais ce terminer le 9 au soir.

Sauf que dans tout ça, le délai de prévenance n'a pas étai prévenue (comme son nom l'indique) qui devais être de 2 semaine, juridiquement parlant ils me doivent 2 semaine même sans les travailler, ce qui équivaut à une jolie somme normalement, hors ! Je viens de voir mon solde de tout compte avec une indemnité de délai de prévenance à 249? brut, ce qui équivaut à 4 jours de salaire Brut..

Alors pour finaliser tout ça, sont t'ils en tord ou non ? Ou me doivent ils plus que ça ? J'aimerais avoir de l'aide.

Merci à ceux qui répondront,
Et bonne fin de journée (17h35 ?)

Par JordanBdc

Si je suis pas nul en math ça doit faire cela normalement :

Salaire journalier brut : $1\ 895 ? \div 30 = 63,17 ?$
Délai de prévenance dû : 14 jours
Indemnité due : $63,17 ? \times 14 = 884,38 ?$ brut

Par janus2

Bonjour,

Vous avez raison, le délai de prévenance de 2 semaines reste du, même si la période d'essai est rompu tard et qu'il ne reste pas assez de temps pour l'effectuer en travaillant.

Dans votre cas, vous auriez du travailler les 2 jours restant, et toucher une indemnité pour le reste du délai de prévenance de 2 semaines.

Tout est expliqué ici :
[url=https://www.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail/rupture-de-l-essai-surtout-ne-pas-depasser-le-delai-de-prevenance]https://www.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail/rupture-de-l-essai-surtout-ne-pas-depasser-le-delai-de-prevenance[/url]

Par JordanBdc

Merci pour votre réponse,

Ils me doivent donc 13 jours en fonction du salaire de base ?